



Monsieur Olivier FALORNI  
Maire de La Rochelle  
Président du CCAS de La Rochelle  
Président de la CDA de La Rochelle

La Rochelle le 4 septembre 2026

Ref : 5/26

**Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, et 30 septembre 2026 pour l'ensemble des personnels, titulaires ou non, de la ville de la CDA et du CCAS de La Rochelle**

Monsieur le Maire, Président du CCAS, Président de la CDA

Ce préavis s'inscrit dans le cadre des mobilisations engagées au niveau national par la Fédération CGT des Services publics pour défendre les salaires, l'emploi public, les conditions de travail, les retraites, les services publics et le Statut général des fonctionnaires.

Depuis plusieurs années, les agentes et agents territoriaux subissent une dégradation continue de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat.

Le gel du point d'indice, l'inflation, l'écrasement des grilles indiciaires, la progression de la précarité, les suppressions de postes, les réorganisations successives et l'augmentation constante des charges de travail fragilisent les services publics locaux et les personnels qui les font vivre.

Alors même que les collectivités territoriales sont confrontées à des besoins croissants de la population, les politiques d'austérité conduisent à réduire leurs moyens et à faire peser les conséquences de ces choix sur les agentes et les agents comme sur les usager-es.

Cette situation n'est plus tenable.

Les mobilisations nationales des prochaines semaines permettront de porter ces revendications à plusieurs moments importants :

**Le 15 septembre 2026**, les personnels du secteur social et médico-social seront appelés à la grève et à la mobilisation afin de défendre leurs métiers, leurs conditions de travail et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

**Le 26 septembre 2026**, les mobilisations pour le climat, la paix et la justice sociale permettront également de rappeler que les services publics constituent un outil essentiel pour répondre aux conséquences sociales et environnementales des crises actuelles.

**Le 29 septembre 2026**, une journée nationale et intersyndicale de grève et de mobilisation concernera les trois versants de la Fonction publique.

Ces mobilisations interviennent alors que les sapeurs-pompiers se mobilisent eux aussi pour défendre leurs missions, leurs effectifs et leurs conditions de travail. Leur situation illustre les conséquences des politiques qui consistent à

demander toujours davantage aux personnels tout en réduisant les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Au niveau local, ce préavis intervient également dans un contexte de profondes inquiétudes concernant **l'avenir du CCAS de La Rochelle et de ses services**.

Les réorganisations successives, la mutualisation des ressources humaines avec la ville et la CDA, les réductions de moyens humains et les projets concernant notamment les EHPAD, le maintien à domicile et les services sociaux suscitent de fortes interrogations parmi les agentes et agents.

Nous refusons que la recherche d'économies conduise progressivement à éloigner le service public de ses missions et de ses usager-es.

Nous refusons également que les difficultés budgétaires ou organisationnelles servent de justification à une dégradation des conditions de travail, à une intensification des tâches ou à une remise en cause des missions exercées par les personnels.

**Nous avons aujourd'hui des EHPAD à taille humaine, des services de proximité et des agents qui assurent quotidiennement des missions essentielles. La question que nous posons est simple : qu'en sera-t-il demain ?**

Quel service public voulons-nous pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles et l'ensemble des habitantes et habitants de notre territoire ?

Pour la CGT, les réponses ne peuvent pas être dictées uniquement par des impératifs financiers.

**Le service public social et médico-social doit rester un service public de proximité, accessible à toutes et tous, avec des moyens humains permettant aux agentes et agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions et d'accompagner dignement les usager-es.**

**Dans ce contexte, le Syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle revendique notamment :**

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;**
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un véritable déroulement de carrière ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des missions exercées ;
- Le doublement du traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA ;
- L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire ;
- L'abrogation des mesures qui conduisent à la baisse de la rémunération des agentes et agents en maladie ;
- L'abrogation de la réforme des retraites ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- La défense du Statut général des fonctionnaires et du principe selon lequel **un emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire titulaire ;**
- Un plan massif de titularisation des contractuel-les occupant des emplois permanents ;
- La relance des concours et des recrutements statutaires ;
- L'amélioration des conditions de travail et la création des emplois nécessaires à l'exercice des missions de service public ;
- Le rétablissement du financement du CNFPT et la défense du droit à la formation professionnelle des agentes et agents territoriaux ;
- Des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins des services publics locaux.

La CGT revendique également une politique publique permettant de répondre aux enjeux climatiques et sociaux auxquels sont confrontées les collectivités et leurs populations.

Les services publics territoriaux constituent en effet un élément essentiel de la cohésion sociale, de la solidarité et de la protection des populations.

**Nous refusons que les agentes et agents publics paient le prix des politiques d'austérité.**

**Nous refusons la dégradation des services publics.**

**Nous refusons la remise en cause du Statut et de nos garanties collectives.**

C'est pourquoi le **Syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle dépose un préavis de grève du 15 septembre 2026 à 0 h au 30 septembre 2026 à 24 h**, afin de permettre aux agentes et agents de participer aux différentes mobilisations organisées durant cette période, notamment les **15, 26 et 29 septembre 2026**, ainsi qu'à toute initiative locale ou nationale s'inscrivant dans le cadre de ces revendications.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, monsieur le Président, en l'assurance de notre détermination à défendre le service public et la justice sociale.

**Pour le Syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle**

**Le secrétaire général**

**Gaël Orial**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ORIAL', with a stylized flourish extending from the end.

Copies : M Milhiet – Mme Refatti - M Thockler – Mme Raulin

Syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle Ville – CDA – CCAS

2 bis rue des dames 17000 La Rochelle

[syndicatlr.cgt@gmail.com](mailto:syndicatlr.cgt@gmail.com) – 05 46 51 51 80